



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 mars 2024 à 9h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le samedi 23 mars 2024 à 9h30, à la maison Pujo, sous la Présidence de Monsieur BURON, Maire de Bazet.

Date de la convocation : 18/03/2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 12 – Nombre de votants = 17

Présents : Mesdames PILET – DEMEULIER – CIEUTAT - BERGERO – BAQUE – CASSOU – CHAPEU -
Messieurs BURON – DUCO – BOUDET – DUPRONT – LASSERRE –

Procurations : M MILLOT à M BOUDET – M DURAND à Mme DEMEULIER – M CRAMPE à Mme PILET –
Mme BARBAZAN à Mme CIEUTAT – Mme SOUQUET à M BURON

Absent : Mme DAUNIS – M COUCHIES

Ordre du jour :

- Approbation compte administratif et compte de gestion 2023
- Affectation des résultats
- Vote des taux des taxes locales directes 2023
- Tableau des effectifs
- Organisation du temps scolaire
- Programme « tête en LED » du SDE 65
- Décisions prises dans le cadre des délégations
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par le Président de séance le samedi 23 mars à 9h35.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Fabienne CASSOU

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le maire démarre la séance en proposant la présentation du compte administratif 2023 du budget principal par la secrétaire générale de la commune, auxiliaire de séance.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9.8 % entre le CA 2022 et le CA 2023. Les dépenses sont principalement impactées par la hausse des frais généraux (+20.4% en raison notamment de charges en forte hausse dans un contexte inflationniste, énergies, fournitures, alimentation) et les frais de personnel (+6.7% en raison des évolutions statutaires et réglementaires). Les frais financiers (remboursement des intérêts de la dette) sont en diminution (-25.7%). Les charges principales sont celles du personnel (51% du budget) et les charges à caractère général (35%).

Les recettes de fonctionnement augmentent. Entre 2022 et 2023, les recettes augmentent de 18.8%.

Les recettes fiscales sont en légère augmentation compte tenu de l'augmentation des bases et sans avoir augmenté les taux communaux (taxe foncier bâti et non bâti, taxe habitation résidence secondaire). Les taxes indirectes (taxe pylône, compensation de la taxe professionnelle, garantie de ressources) sont stables. Les dotations et participations (FCTVA) connaissent une hausse, la prise en compte des dépenses de fonctionnement de l'entretien des bâtiments pour la compensation de la TVA y contribue. La dotation globale de fonctionnement forfaitaire a légèrement augmenté, ainsi que la part de péréquation solidarité rurale.

La mise en place de loyer pour les salles foyer et annexe, ainsi que la mise en location de bien de la commune a permis également de faire augmenter les ressources propres de la commune (ressources doublées entre CA 2022 et CA 2023).

Les produits exceptionnels connaissent une grande progression compte tenu de la vente de la parcelle AE98 et des indemnités perçues suite au cambriolage.

Le résultat de la section fonctionnement est positif, avec un excédent de 546 928.89 euros.

L'année 2023 a été une année d'investissement pour la commune (1 354 017.28 euros) avec l'aboutissement de plusieurs projets : l'aire de jeux et son parking, l'achat des parcelles à l'Est du giratoire de la RD935, l'aménagement du lotissement des Rosiers, de la rue Jouanot, du cours d'eau de la rue de l'Espiadette, la création de l'aire de lavage du service technique, le site internet, la signalisation horizontale, le rééquipement du service technique, les équipements pour les écoles, le foyer et la bibliothèque (trottinettes, chariots, chaises, livres,...), ainsi que des dépenses diverses d'amélioration du patrimoine (mise aux normes électriques, travaux divers). Les dépenses d'investissement sont multipliées par 3 par rapport à 2022.

Les dépenses d'investissements vont avoir un impact sur les recettes d'investissement de l'année suivante. En effet, la commune bénéficie d'un régime de TVA lui permettant de bénéficier du fond de compensation (FCTVA) l'année suivante. En 2022, seulement 397 538 euros ont été dépensés en investissement et de ce fait les recettes d'investissement 2023 ont été moindres, seulement 889 462 euros de recettes directes (Dotations, FCTVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement (575 044 euros), subventions).

Les recettes d'investissements 2023 sont donc en diminution par rapport à 2022. Les subventions (FAR/DETR/Appel à projet du Département) pour les travaux réalisés dans l'année ont pu être perçues en quasi-totalité en 2023 (252 891 euros/ 267 612 euros budgétisés). Le FCTVA a été bas en 2023 du fait du peu d'investissements réalisés en 2022. Pour le budget 2024, cela devrait s'améliorer.

Le résultat de la section investissement est déficitaire de 254 131.97 euros.

Le résultat de l'année 2023 des deux sections est positif, avec un excédent de 292 796.92 euros.

A la clôture de l'exercice 2023, il reste des dépenses juridiquement et comptablement engagées qui seront répercutées sur le Budget primitif 2024. Le montant total des restes à réaliser s'élève à 126 922.52 euros (Travaux de peinture école primaire, mobilier aire de jeux, alarmes bâtiments communaux, plantations bord de l'Adour zone Natura 2000, Monte personne mairie, réfection lasures maison location, aménagement rue, mobilier école maternelle).

Le résultat de l'année 2023 en prenant en compte les restes à réaliser et le résultat antérieur est de 2 447 507.43 euros

Monsieur le Maire quitte la salle.

Mme PILET Thérèse prend la présidence pour la mise au vote du compte administratif. Elle déclare que le compte de gestion dressé par le receveur est conforme à l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve.

Elle présente donc les résultats suivants :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	162 511.72			2 444 144.75	162 511.72	2 444 144.75
Opération de l'exercice	1 403 118.12	1 148 986.15	1 952 799.49	2 499 728.38	3 355 917.61	3 648 714.53
TOTAUX	1 565 629.84	1 148 986.15	1 952 799.49	4 943 873.13	3 518 429.33	6 092 859.28
Résultats de clôture	416 643.69			2 991 073.64		2 574 429.95
Restes à réaliser	126 922.52				126 922.52	
TOTAUX CUMULES	543 566.21			2 991 073.64		2 447 507.43
RESULTATS DEFINITIFS	543 566.21			2 991 073.64		2 447 507.43

La mise au vote, adopte les résultats tels que présentés à l'unanimité.

L'auxiliaire de séance présente ensuite les résultats de l'exercice du budget annexe bâtiment commercial.

Ces résultats peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		122 779.97		48 714.79		171 494.76
Opération de l'exercice	39 646.96	17 997.64	18 396.00	32 916.80	58 042.96	50 914.44
TOTAUX	39 646.96	140 777.61	18 396.00	81 631.59	58 042.96	222 409.20
Résultats de clôture		101 130.65		63 235.59		164 366.24
Restes à réaliser	3 510.74	0	0	0	3 510.74	
TOTAUX CUMULES	3 510.74	101 130.65		63 235.59		160 855.50
RESULTATS DEFINITIFS		97 619.91		63 235.59		160 855.50

Mme PILET déclare que le compte de gestion dressé par le receveur est conforme à l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve.

La mise au vote, adopte les résultats tels que présentés à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence du conseil municipal.

Il procède à l'affectation de résultat qui se résume ainsi :

Pour le budget principal 543 566.21 euros sont affectés en section d'investissement au compte R1068 pour couvrir les besoins de financement (résultat de la section investissement déficitaire en 2023) et 2 447 507.43 euros sont reportés en section de fonctionnement au compte R002.

Pour le budget annexe 63 235.59 euros sont reportés à la section d'exploitation, et le résultat de la section investissement est reporté en section d'investissement soit 97 619.91 euros (3 510.74 euros de restes à réaliser).

Les affectations de résultats sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote des taux des taxes locales directes : taxe foncière propriétés bâties, taxes foncières propriétés non bâties et taxe d'habitation des résidences secondaires. Il explique que les bases d'impositions vont augmenter de 3.9 % compte tenu de l'évolution du taux de l'indice des prix à la consommation. Il propose de maintenir les taux de 2023 pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune subit l'effet d'un coefficient correcteur sur ces ressources suite à la disparition de la taxe d'habitation (résidence principale). Ce coefficient fait « perdre » plus de la moitié des ressources fiscales : soit 507 646 euros en 2023, qui sont reversés normalement aux autres collectivités.

Mme BAQUE s'interroge sur la transparence des reversements. Monsieur le Maire n'est pas en mesure de répondre sur ce que devient ce montant.

Monsieur le Maire propose de voter le maintien des taux 2023 pour 2024, la proposition est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose de valider le tableau des effectifs 2024 avec 21 titulaires sur emplois permanents, dont 10 agents à temps complet et 11 agents à temps non complet. Ce qui revient à 19.26 équivalents temps plein pour la commune. Il y a 3 agents sur la filière administrative (1 catégorie A et 2 catégories C) et 18 agents sur la filière technique (tous en catégorie C dont un agent de maîtrise)

Monsieur le Maire procède au vote et le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

Mme CASSOU souligne la présence d'un contractuel en remplacement d'un agent titulaire en longue maladie qui est présent depuis septembre 2023 jusqu'en septembre 2024 à raison de 29h/semaine.

- Monsieur le Maire continue l'ordre du jour et soumet au vote l'organisation du temps scolaire des écoles. Tous les trois ans, la municipalité peut se prononcer pour l'organisation. Il propose aux élus présents aux conseils d'école d'expliquer les changements envisagés. M BOUDET explique alors qu'au sein de l'école maternelle Paul Fort un constat a été posé sur le besoin de changement d'organisation du rythme scolaire afin de respecter le rythme des enfants. Actuellement les enfants de l'école maternelle ne mangent qu'à partir de 12h15-25. Les enseignantes et les agents des écoles souhaitent donc proposer une ouverture plus tôt le matin pour que la matinée se termine à 11h50 pour permettre aux enfants de manger à 11h50 - 12h. L'après-midi, les enfants seront accueillis à partir de 13h30 jusqu'à 16h30.

Le conseil d'école de l'école élémentaire Marcel Pagnol et l'école d'Aurensan ont été consultés sur cette question et sont favorables au changement. Les parents d'élèves ont été consultés mais seulement 6 réponses dont une défavorable. M BOUDET complète les informations en expliquant que l'école élémentaire ne souhaite pas modifier les horaires de son côté.

Monsieur le Maire propose donc de valider les propositions des conseils d'écoles à savoir maintien de l'organisation actuelle pour l'école élémentaire Marcel Pagnol et changement des heures pour l'école maternelle Paul Fort avec accueil à 8h50 11h50, 13h30 16h30.

L'organisation est validée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire explique que les deux dernières années il a été demandé au SDE 65 de poursuivre la modernisation du parc d'éclairage public de la commune en passant en LED le plus de points lumineux possibles. Pour cette année 2024, le SDE 65 propose que la commune intègre le programme tête en LED qui

permettra de remplacer 194 points lumineux par du LED pour un coût total de 104 710 euros HT. Le SDE 65 a fait appel à un financement par la banque des territoires. La commune participe de 10% soit 10 471 euros, le SDE 65 de 10 % soit 10 471 euros et les 80% restants basculent en financement intracting porté par le SDE. Son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Mme DEMEULIER résume les informations suite au conseil d'administration du SDE et explique que l'utilisation du fond vert n'a pas pu être fait en 2023.

Après quelques questions, le conseil municipal approuve le programme tête en Led à l'unanimité.

- Dans le cadre des décisions prises par délégations, monsieur le Maire informe de la reprise d'une concession au cimetière, du lancement des marchés travaux pour l'aménagement de l'impasse du Piboulet et du parking vert du cimetière. Ainsi que le lancement du marché maîtrise d'œuvre pour l'école maternelle. Il précise que l'ADAC vient en assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier et sur l'aménagement de l'impasse du Piboulet. M LASSERRE s'interroge sur les travaux de l'école maternelle et une discussion s'engage autour du projet.

Monsieur le Maire poursuit les questions diverses en demandant au conseil municipal de prononcer un avis sur le projet de l'extension de la carrière à Chis. Monsieur le Maire expose le dossier et explique avoir traité la question en conseil communautaire.

Il propose un avis défavorable concernant le déboisement et défrichage, favorable avec réserve pour l'utilisation du lac pour un parc photovoltaïque.

M LASSERRE s'interroge sur les possibilités que les nappes phréatiques soient aspirées par les dragues comme cela s'est produit sur Bazet à l'époque, et sur qui va vérifier la nature des remblais qui seront enfouis et ce que nous laissons aux générations futures. Il s'interroge également sur le financement du parc photovoltaïque imaginé et la compatibilité avec la réserve d'eau pour les agriculteurs. M BOUDET s'interroge sur la conciliation entre développement économique et protection de l'environnement. Il expose la position défavorable de M MILLOT qui lui a donné procuration. Il explique que la circulation des camions va être encore plus problématique et que l'état, déplorable, des routes aux abords de la gravière va continuer à se détériorer. Il trouve que le contournement nord est indispensable, et exprime son abstention sur l'avis sur cette question. M DUPRONT souligne que le lac de Bazet Bours est issu du résultat de l'exploitation d'une gravière de l'époque. Il exprime son abstention et trouve également difficile de se prononcer sur cette question qui semble nécessaire pour l'évolution économique et contraire à l'écologie actuelle. Mme DEMEULIER approfondit sur l'état des routes et le double fret prévus et exprime son inquiétude concernant la circulation dans le village et la sécurité des piétons. Monsieur LASSERRE rappelle des événements marquants sur la commune de Bazet concernant la baignade dans le lac Bours Bazet issu de la mise en eau de l'ancienne exploitation de la gravière. Les noyades qui ont eu lieu étaient en lien avec l'effondrement des berges. Il confirme la complexité de la question avec l'ambiguïté économique de poursuivre l'exploitation sur le département. Mme CIEUTAT s'exprime sur la difficulté qu'aura la gravière à contrôler la nature des remblais. M LASSERRE souligne que l'exploitant se décharge de la responsabilité sur les dépôts futurs.

Monsieur le Maire conclut les discussions et résume les éléments qui seront repris dans l'avis défavorable : la possibilité d'aspiration des nappes phréatiques par la nouvelle exploitation, le contrôle de la nature des remblais, le risque de pollution des sols par des remblais divers non contrôlés, la circulation et le flux des camions sur la commune et aux alentours, le déboisement des parcelles, l'état des routes actuelles et futures, la sécurité routière, le risque d'effondrement des berges et de noyade, la conciliation projet économique et écologie. Tous s'accordent sur la nécessité que le projet du contournement Nord aboutisse rapidement.

Monsieur le maire revient ensuite sur les informations données par le journal concernant l'étude de l'installation d'une zone de baignade au lac Bours Bazet. Ce projet est porté par la communauté Tarbes Lourdes Pyrénées. Les maires des communes de Bazet et Bours ont été consultés en septembre 2023 pour évoquer la prise de compétence en tourisme de la CATLP sur l'aménagement de cette zone. Les communes n'ayant pas les moyens financiers de porter un tel projet. Il faut constater qu'aujourd'hui même avec les interdictions, les gens se baignent. La CATLP lance donc l'étude pour aménagement d'une zone de baignade qui sera surveillée. La conférence de presse qui a eu lieu la semaine dernière, les maires de Bours et Bazet y ont été conviés au dernier moment. Mme BAQUE souligne que le projet d'aménagement du Lac est fortement porté par le maire de Bours. Monsieur le Maire réajuste ses propos en informant qu'à une époque le syndicat Bours Bazet s'était penché sur la question mais les finances étaient trop limitées. M BOUDET interroge sur la réalisation possible. Monsieur le maire informe que la phase d'étude va démarrer et si les études sont concluantes il fort possible que la CATLP réalise le projet. La question du foodtruck est à l'étude coté Bours. Côté nord il n'y aura pas de projet d'aménagement pour le moment car il n'y a pas d'eau ni électricité.

Mme BAQUE apprécie le projet de l'aire de camping-car et trouve que cela peut être bénéfique pour les commerces du village. M DUPRONT souligne que la commune va devoir s'ouvrir à d'autres propositions étant donné qu'elle ne perçoit presque plus de DGF. M LASSERRE se questionne sur le fait d'investir également sur le développement de la zone pour qu'elle puisse également rapporter des ressources à la commune. Et donc de se requestionner sur les autorisations à donner et le coût de l'occupation. M BOUDET trouve que ce développement est une bonne idée, compte tenu de la fréquentation actuelle du lac. Mme BAQUE trouve que c'est un lieu qui apporte un espace de loisirs aux habitants à proximité et à moindre frais. M BOUDET interroge sur le coût, mais monsieur le Maire répond qu'à ce jour la CATLP n'est qu'à la phase de lancer l'étude.

Monsieur le Maire informe ensuite que le radar pédagogique a été livré et pourra être installé très prochainement. M MILLOT a fait des propositions de lieux d'installation. Monsieur le maire propose que ces lieux soient tous étudiés et de donner un ordre de mise en place. Cet ordre sera défini avec M MILLOT.

Monsieur le Maire souhaite convenir de la date du prochain conseil municipal pour le vote du budget et propose le samedi 6 avril à 9h30. Finalement les élus présents proposent le lundi 8 avril à 18h30. Ce conseil devrait pouvoir avoir lieu à la mairie car l'installation du monte-personne est prévue le jeudi 28 mars.

Mme CIEUTAT demande qui seront les élus présents pour le 14 juillet.

M DUPRONT revient sur la création du comité des fêtes. Il trouve que c'est une bonne idée et questionne sur les réponses des habitants. Les habitants y répondent favorablement, de tous âges, et en nombre.

Monsieur le maire interroge sur la reprise des portes ouvertes des serres municipales. L'agent en charge est motivé pour poursuivre mais il y a besoin d'un élu qui gère l'organisation (communication, activité, intervenants, ...). M BOUDET évoque qu'il s'est proposé avec M MILLOT et que Mme DAUNIS avait également fait connaître sa position par mail. Une réponse doit rapidement être donnée car la date possible des portes ouvertes serait sur le week-end du 27 avril.

La séance est levée à 12h00

Le Maire
Jean BURON



Secrétaire de Séance
Fabienne CASSOU

